

ECHOS Agricoles



Bilan d'activités 2020 de la Chambre d'agriculture des Landes

L'édito de la Présidente

2020 : année inédite !

Cette année 2020 restera longtemps gravée dans nos mémoires.

Notre capacité d'adaptation a été mise à rude épreuve !

Dès le début d'année la COVID 19, s'est installée dans notre vie, transformant totalement le fonctionnement de nos entreprises, mais également notre quotidien.

Le confinement imposé par la situation sanitaire a mis à l'arrêt une grande partie de l'économie française, alors même que pour nous débutaient les mises en culture de nos productions ou les premières récoltes (asperges, fraises...)

L'agriculture est devenue un secteur d'activité protégé pour répondre aux enjeux alimentaires de notre nation et de nos concitoyens. Pour y répondre, mais également pour répondre aux attentes des agriculteurs nous nous sommes adaptés et avons rempli pleinement notre mission.

Une foire aux questions sur le site internet de la Chambre d'agriculture, de nouveaux débouchés pour certaines de nos filières saisonnières, des attestations professionnelles de déplacement, le maintien des marchés de plein vent, l'ouverture d'un point de retrait sur le parking de la Chambre d'agriculture, le maintien des MPP : tout a été fait pour être réactif et répondre aux besoins urgents du terrain.

Newsletters, groupes WhatsApp, visioconférences, PAC à distance ... autant de moyens modernes que nous avons appris à maîtriser et sont devenus notre quotidien pour plus de réactivité, apporter les réponses et informations attendues, assurer nos services et prestations, et surtout continuer à tisser des liens avec vous tous alors même que le lien social se distendait.

Nous n'avons pas été non plus épargnés par les aléas climatiques. Entre excès d'eau au printemps et à l'automne assortis d'une sécheresse estivale, cela nous a rapidement conduit à travailler avec les services de l'état pour le déclenchement de la procédure calamités. Un dégrèvement de la TATFNB a pu être obtenu ainsi qu'un accompagnement en cours de finalisation pour les éleveurs de bovins des Barthes pour les aider à reconstituer des stocks pour l'alimentation de leurs troupeaux.

Enfin après 20 années passées à la présidence de la Chambre d'Agriculture, Dominique Graciet a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Saluons son engagement sans failles au service de notre agriculture et des agriculteurs landais.

Oui, cette année a été compliquée, mais nul doute que tous ensemble, nous saurons relever les nombreux défis qui nous attendent.

Marie Hélène Cazaubon

Marie Hélène CAZAUBON, présidente de la Chambre d'agriculture des Landes



Élue le 11 décembre 2020 à la tête de la Chambre d'agriculture, elle succède à Dominique Graciet qui assurait cette présidence depuis 2001 et qui vient de faire valoir ses droits à la retraite.

Installée depuis 30 ans à Montsoué sur une exploitation de polyculture élevage (SAU : 70ha - 26 000 canards élevés-engraissés / an), Marie Hélène Cazaubon est membre de la Chambre d'agriculture depuis 2013. Elle s'est investie plus particulièrement dans les domaines de la formation, de l'élevage ainsi que de l'agritourisme - circuits courts et produits fermiers dont elle a la responsabilité à la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine.

Actuellement vice-présidente de la FDSEA, elle s'est engagée depuis plusieurs années dans le syndicalisme pour défendre notamment le statut et la place des agricultrices.

Aujourd'hui à la tête de la Chambre d'agriculture, Marie Hélène Cazaubon a pour ambition :

« d'être au service de tous les agriculteurs landais et de les accompagner dans les changements qui s'imposent à nous que ce soit dans les domaines sociétaux, environnementaux, climatiques, adaptation aux nouvelles techniques. Pour cela, je souhaite travailler avec toutes les équipes et élus en interne, ainsi que tous les partenaires politiques, économiques et sociaux de la Chambre d'agriculture. Je m'appuierai sur Agrolandes en termes de recherche et d'innovation. Tout cela dans le but de ramener du revenu sur les exploitations landaises ».

Contact Chambre d'agriculture

Tél. 05 58 85 45 45

landes.chambre-agriculture.fr

PÔLE ELEVAGE

JOURNÉES DU PATRIMOINE
• 19 & 20 SEPTEMBRE 2020 •

*Portes ouvertes
à la découverte des producteurs de Foie Gras*



**DÉCOUVREZ ET DÉGUSTEZ LE PATRIMOINE
CULTUREL ET GASTRONOMIQUE FRANÇAIS**
RETROUVEZ LA LISTE DES PARTICIPANTS SUR PATRIMOINE-FOIEGRAS.FR

de 10h à 12h et de 14h à 17h

SAMEDI	BASTENNES Valérie & Jean Lafargue	CASTELNAU TURSAN Emmanuel & Hervé Dupouy	MONTAUT Chantal & Lydie Brêthes
SAMEDI et DIMANCHE	MONTFORT Ferme du Haut Clouzet (Famille Loupret)	MONTAUT M. Thérèse & J. Michel Laborde Lafitte Foie Gras	

Patrimoine et foie gras

La Chambre d'agriculture s'est associée à l'initiative nationale du CIFOG d'organisation de portes ouvertes chez des producteurs de palmipèdes dans le cadre des journées du patrimoine. 6 RDV ont été proposés dans les Landes, réunissant près de 300 participants.

L'occasion de mieux faire connaître aux consommateurs landais les réalités d'élevage des palmipèdes et de production du foie gras reconnu patrimoine culturel et gastronomique français.



À Castelnaud-Tursan

Bravo Hervé !

Malgré le contexte de la Covid, le concours départemental de l'élevage a pu se tenir à Vieux Boucau le 12 septembre, en même temps que le concours national de la race bazadaise. C'était la dernière édition de présidence pour Hervé Lard après 35 ans à la tête de la Fédération départementale des comices.

Nous saluons tous l'engagement d'Hervé pour la réussite de ces concours de l'élevage, ses valeurs humaines, sa passion d'éleveur, son esprit consensuel qui a permis de fédérer toutes les races et les générations d'éleveurs lors de ces journées de l'élevage landais.



À Vieux Boucau, Hervé Lard remercié par Jérôme Corret, Président départemental de la race Blonde d'Aquitaine

Appui à la déclaration BD AVICOLE

Depuis 2017, deux assistantes de l'EdE ont été formées pour accompagner les éleveurs de volailles et palmipèdes dans leurs démarches de déclaration à la base de données avicole.

Rappelons que cette déclaration est obligatoire pour les producteurs de palmipèdes et très fortement recommandée pour les éleveurs de volailles. Les éleveurs doivent enregistrer sur le site internet dédié leurs bâtiments et tous les mouvements d'animaux.

Notre appui à ces déclarations s'adresse principalement aux agriculteurs indépendants compte tenu que les organisations de producteurs effectuent ces démarches pour leurs adhérents.

Cette BD avicole est indispensable en cas de gestion de crise sanitaire en permettant de visualiser à un instant donné la localisation et le nombre d'animaux.

Accompagnement Biosécurité en élevage bovin



L'État a augmenté le niveau d'exigence en matière de prophylaxie bovine. Il a attribué pour cela, un budget spécifique qui a bénéficié dans les Landes directement aux éleveurs.

C'est ainsi que l'ALMA (Association de Lutte contre les Maladies des Animaux) a débloqué une enveloppe de 80 000 € entre 2018 et 2020 pour l'amélioration de la contention afin d'intervenir en toute sécurité pour les soins aux animaux. 25 éleveurs ont ainsi pu s'équiper de cages grâce à un achat groupé avec 60 à 100% de subvention. De plus, une aide à l'équipement d'autres matériels de contention (cornadis...) a pu être allouée en complément des aides du Conseil Départemental, du PCAE, voire de la MSA. Au total, 80 éleveurs ont bénéficié de ces dispositifs.

Pour solliciter ces financements, un stage de formation à la biosécurité est obligatoire. En 2020, 61 éleveurs ont participé à cette formation organisée par la Chambre d'agriculture.

BVD Éradication lancée

La BVD ou diarrhée Virale Bovine est une maladie contagieuse qui peut entraîner des pertes économiques importantes liées à des avortements, mortalités néonatales.... L'infection peut passer inaperçue et la contamination in utero des veaux les rend Infectés Permanents Immunotolérants (IPI).

Un programme national de détection de la BVD, première étape vers l'éradication de cette maladie a été mis en place en 2019. Dans les Landes, ce dépistage systématique conduit par l'ALMA a révélé la présence de BVD dans 30 troupeaux.

Pour 2021, l'étape suivante consiste à identifier les IPI et mettre en place un plan d'assainissement dans les élevages. Cette identification s'effectue via un prélèvement de cartilage auriculaire sur les veaux lors de la pose des boucles d'identification à la naissance envoyé ensuite en laboratoire pour analyse. Le Conseil Départemental a subventionné l'achat des pinces et boucles nécessaires pour ces prélèvements dans 500 élevages.



Organisation

en 640



Dans un contexte de logique de bassin de production et de baisse du nombre d'éleveurs, les services élevage des Chambres d'agriculture 40 et 64 ont poursuivi leur

rapprochement, amorcé en 2019.

L'objectif de cette organisation est d'être plus proche, plus réactif et gagner en compétence pour accompagner au mieux les éleveurs de bovins, d'ovins et de caprins ainsi que les éleveurs de volailles et de palmipèdes des deux départements.

Audits « sortie des Zones Défavorisées »

La fin des Zones Défavorisées a sonné le glas de l'ICHN (Indemnité Compensatoire d'Handicaps Naturels) dans le département des Landes. Les 115 éleveurs qui la percevaient ont vu leur paiement ICHN baisser de 20% en 2019, puis de 60% en 2020 et ne percevront plus rien en 2021.

Une trentaine d'éleveurs a bénéficié d'un audit global d'exploitation réalisé par une conseillère d'entreprise et couplé à une analyse technico-économique de l'atelier bovin le cas échéant. Il s'agissait de trouver des pistes d'optimisation ou de diversification pour compenser la perte.

Concrètement ces audits ont permis d'établir un bilan, d'identifier des opportunités et d'envisager des pistes au cas par cas.

PÔLE ELEVAGE suite

Relance de l'abattoir d'Hagetmau

En 2019, la Chambre d'agriculture a accompagné humainement et financièrement l'association des usagers dans son étude de projet de reprise de l'abattoir d'Hagetmau.

Cette dynamique a débouché sur la création d'une SAS (Société par Actions Simplifiées) en juillet 2020. Elle regroupe 3 bouchers locaux, l'entreprise VTC (Viandes et Terroir Chalossais), 2 apporteurs de porcs avec leurs structures commerciales et l'association des éleveurs « Abattoir Hagetmau Demain ». La Chambre d'agriculture est membre de cette association représentant les intérêts des éleveurs et qui rassemble 18 éleveurs et 1 négociant.

La SAS pilotera le fonctionnement de l'abattoir et sera locataire du futur propriétaire : le regroupement de plusieurs communautés de communes.

La relance de l'abattoir est en bonne voie avec aujourd'hui 2 800 T de carcasse soit au-delà de l'objectif du point d'équilibre financier.



Lutte anti-grêle sur vignes et kiwis

Dans les Landes, près de 100 postes de lutte anti-grêle sont installés chez des bénévoles (agriculteurs, retraités...) qui les actionnent suite à des alertes météorologiques. Ce réseau, un des plus anciens de France, est structuré au sein de l'ADELFA dont la Chambre d'agriculture est membre. Cette Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques, avec ses 2 techniciens, assure la maintenance de ces postes et fait le lien avec la structure nationale (ANELFA) qui envoie les messages pour déclencher les appareils. En 2020, le président de l'ADELFA, Thierry PIET, kiwiculteur à

Peyrehorade, a souhaité consolider le réseau avec l'installation de 10 postes supplémentaires en amont de la zone de production de kiwis. Un travail a été conduit pour abaisser le seuil d'alerte grêle de 40% à 30% pour pouvoir couvrir davantage d'épisodes de grêle. Compte tenu des spécificités de la culture de kiwis, l'ADELFA a demandé et obtenu de pouvoir rallonger la période de fonctionnement du dispositif du 1^{er} avril au 1^{er} novembre (au lieu du 15 avril au 15 octobre). L'ADEFA fonctionne avec le soutien financier du Conseil départemental des Landes.



Chiffres clés 2020

45 dossiers PCAE élevage dont **71%** en aviculture soit **1,1** millions € d'aides pour **4,2** millions € d'investissements

25 permis de construire pour bâtiments d'élevage

11 ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

30 DIATEEV diagnostics en élevage bovins

330 adhérents Landes Conseil Elevage

9 newsletters d'infos techniques sur la valorisation de l'herbe et des fourrages adressées aux éleveurs bovins

1 « vitrine » conduite sur des expérimentations en cultures dérobées.

45 diagnostics labellisation bas carbone (élevage bovins lait et bovins viande)

150 analyses de fourrages

60 éleveurs bovins formés à la biosécurité

Missions de service public

IPG

L'identification assure la traçabilité géographique et historique des animaux (bovins, ovins, caprins...). Le service IPG des Landes, Gironde et Lot et Garonne est regroupé sous l'entité EdE Aquitaine.

L'IPG édite pour chaque déclaration de naissance, un passeport qui suivra l'animal toute sa vie. Un document sanitaire est également établi pour les naissances et autres entrées d'animaux.

820 éleveurs de bovins, **525** éleveurs ovins et caprins et **29** ganaderias détenteurs de vaches de combat ont sollicité l'IPG dans les Landes

15 270 naissances, **11 455** achats de bovins, **28 820** mouvements de sorties déclarées, **14 600** passeports originaux édités et **18 350** boucles de naissances vendues aux éleveurs.

PÔLE DEVELOPPEMENT

Conseil Stratégique Phyto : c'est nouveau



Avec la loi Egalim, à partir du 1^{er} janvier 2021, la vente de produits phytosanitaires et le conseil doivent être séparés et donc pratiqués par des entités différentes.

Le Conseil Stratégique Phyto (CSP), défini par décret, devient obligatoire notamment pour renouveler son Certiphyto. Il devra être réalisé tous les 2 à 3 ans.

Le CSP doit se baser sur un diagnostic écrit prenant en compte plusieurs paramètres : conditions pédo-climatiques, sanitaires et environnementales, organisation et situation économique de l'exploitation, moyens humains et matériels disponibles... Il devra également dresser un bilan des mesures de protection intégrée déjà mises en place, ainsi qu'un bilan de l'utilisation des produits

de protection des cultures et des méthodes alternatives à l'utilisation de ces produits.

Il permettra de définir un plan d'action avec des recommandations pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques les plus dangereux et limiter les risques d'apparition ou de développement de résistances des adventices et des bioagresseurs aux produits phytopharmaceutiques.

Le réseau des Chambres d'agriculture a élaboré et testé des outils de CSP. Nous y avons participé en réalisant 30 tests en grandes cultures et polyculture-élevage et avons travaillé à la mise en place d'une prestation spécifique.

La Chambre d'agriculture a également obtenu son agrément pour délivrer du conseil en matière de produits phytosanitaires.

Bonne dynamique pour l'installation

Depuis 3 ans maintenant, on observe une bonne dynamique pour les installations aidées avec une moyenne de 42 DJA par an, contre 24 en 2017. Pour 2020, on compte 42 DJA et 6 prêts d'honneur et 7 aides à l'installation du Conseil Départemental.

Nous avons testé cette année un nouveau mode d'accompagnement des porteurs de projet d'installation basé sur un seul interlocuteur à la Chambre d'agriculture pour gérer tous les aspects humains, administratifs, technico-économiques, environnementaux... et qui fait le lien avec les autres conseillers spécialisés mais aussi le juriste, la banque... Cette nouvelle approche a été très appréciée des futurs installés.

TERRALTO Étude sur la transmission

À la demande de la Cuma 640 qui veut anticiper le renouvellement de ses adhérents sur certains secteurs, nous avons réalisé une étude de transmission-reprise des exploitations sur la zone est du canton de Pouillon. Il s'agit ainsi de pouvoir anticiper le devenir de ces Cuma.

Une quarantaine d'agriculteurs de plus de 55 ans ont été enquêtés en face en face entre les deux périodes de confinement. L'objectif est maintenant d'étendre cette étude au reste du can-

ton de Pouillon et à celui de Peyrehorade, en lien avec la communauté des communes Pays d'Orthe et Arrigans.

Concernant la transmission, nous proposons une nouvelle prestation de diagnostic transmission d'exploitation à céder. Elle comprend une analyse complète technico-économique, humaine, juridique (en partenariat avec les centres de gestion), avec possibilité d'évaluation des terres (en lien avec la SAFER) et une estimation de la valeur des bâtiments d'élevage.

Charte landaise des riverains validée

Du 24 mars au 15 mai 2020, la charte landaise des riverains a été mise en consultation publique sur le site internet de la Chambre d'agriculture. Dans un souci de « bien vivre ensemble », cette charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs, et à préserver les zones habitées lors de l'utilisation des produits de protection des plantes. Elle permet d'adapter les distances fixées par l'arrêté du 27 décembre 2019 à proximité des bâtiments d'habitation en garantissant le même niveau de protection pour les riverains. Suite à ce recueil d'observations du public, Madame la Préfète a validé la charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires. 19 organisations représentant les secteurs agricoles, forestier, environnemental et les consommateurs l'ont co-signé.

Elle est consultable sur le site internet de la Chambre d'agriculture <https://landes.chambre-agriculture.fr/environnement/phytosanitaires/zones-de-non-traitement-znt/>

Principes généraux dans les Landes DISTANCES MINIMALES entre les zones d'épandage et les zones d'habitation



MAEC : en attente de validation

Les captages des Arbouts, de Pujo et d'Orist sont classés prioritaires depuis 2016 et leurs bassins versants d'alimentation doivent à présent faire l'objet d'un Plan d'Action Territorial. Pour disposer d'un accompagnement financier adapté pour les agriculteurs concernés, l'ensemble des partenaires ont décidé de définir de nouvelles mesures agro-environnementales (MAEC).

Avec le soutien du Conseil Départemental, nous y avons travaillé en collaboration avec les syndicats d'eau, la Cuma 640 et AgroBio 40. Sans nécessairement remettre en cause le système à dominante maïsicole, les 5 mesures proposées visent à

accompagner son évolution pour lui permettre de répondre à des objectifs environnementaux. Plus incitatives, plus progressives et plus souples que les dispositifs financiers déjà existants, ces mesures concernent l'évolution des pratiques d'utilisation des phytosanitaires en proposant différents niveaux de réduction de l'IFT (de 30 % à 100 %), le développement et l'optimisation des couverts intermédiaires, des bandes tampons et des prairies et l'incitation à la conversion en agriculture biologique.

Ce projet de mesures a été notifié par le Conseil Départemental à l'Europe ; il est encore en cours d'instruction.

En chiffres

Point Accueil Installation Transmission :

200 nouveaux candidats reçus

70 futurs cédants rencontrés

Centre d'Elaboration des Parcours de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP) :

66 entretiens PPP réalisés

65 PPP agréés

32 validés

24 dossiers subventionnés de restructuration viticole pour 35 ha de plantation

175 abonnés MesP@rcelles

740 dossiers de télédéclaration PAC

36 stages organisés - **325** stagiaires

29 dossiers d'aides aux investissements en productions végétales (PAEC-PVE- FAM Phyto)

150 Plans Prévisionnel de Fumure (PPF)

10 diagnostics de semoir de maïs

30 audits globaux d'exploitation dans le cadre de la sortie des ZDS

30 conseils stratégiques phytosanitaires

110 agriculteurs en situation fragilisée, rencontrés et accompagnés

300 marges brutes en productions végétales demandé à Sonia

25 pré-diagnostics de conversion bio et

15 diagnostics post-conversion bio



PROAGRI Formation relookée

Pour la première fois, nous avons proposé une Formation Mixte Digitale (FMD) qui alterne du temps de formation collectif de manière traditionnelle et du temps à distance par l'intermédiaire d'outils numériques. Pendant cette partie à distance, le stagiaire reste en lien avec le formateur. 6 agriculteurs ont ainsi participé à un stage sur la réalisation d'une étude de marché liée à un projet de diversification à raison de 2 jours en présentiel et des séances à distance étalées sur 1 mois.

À l'avenir, nous envisageons de développer ce type de formation.

Résultats des essais CIVE

C'est la 4^{ème} année que nous mettons en place un essai CIVE (Cultures Intermédiaires à Valorisation Energétique). Il s'agit d'acquérir des données sur les plantes les plus adaptées à chaque contexte pédo-climatique et offrant le meilleur potentiel de production en vue d'alimenter des méthaniseurs. On observe, dans de bonnes conditions climatiques, que l'on peut atteindre 8 à 10 T de matière sèche en semant début octobre et récoltant fin avril. Dans les sols limoneux en Sud Adour, les excès d'eau impactent fortement le rendement en matière sèche des mélanges testés de seigle, triticales, légumineuses et féveroles.

Les expérimentations vont se poursuivre.



PÔLE DEVELOPPEMENT *suite*

Paielements pour Services Environnementaux

Dans le cadre du plan interministériel Biodiversité et en préparation de la PAC post-2020, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne expérimente, sur certains secteurs, une nouvelle forme de soutien à l'agriculture, basée sur la reconnaissance des services qu'elle rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité.

En 2020, dans les Landes, les bassins versants de la Gélise, du Midour, les territoires de la communauté de communes de Chalosse Tursan et de Terres de Chalosse étaient concernés.

Un audit de l'exploitation, pris en charge par l'Agence de l'Eau, évalue 3 indicateurs (part des prairies dans l'assolement/diversité des cultures, IFT des cultures principales et fertilisation minérale des prairies, Infrastructures Agro-écologiques) et conduit à une note qui détermine le montant de l'aide.

La Chambre d'agriculture a examiné la situation de 70 agriculteurs : seuls 8 d'entre eux se sont révélés éligibles au dispositif. Nous ne manquerons pas de répondre à l'évaluation prévue début 2021 en soulignant le manque d'adéquation du programme à nos systèmes de productions landais.



Accompagnement des projets photovoltaïques

PROAGRI
POUR VOUS AGRICULTEURS ET DEMAIN

Nous avons lancé l'offre de service « projet photovoltaïque sur bâtiment » en 2020 pour répondre aux questions économiques, techniques et réglementaires des agriculteurs ayant un projet de ce type. 35 agriculteurs ont ainsi bénéficié d'une pré-étude comprenant une simulation du coût du raccordement, de rentabilité et de faisabilité technique. Il peut s'agir d'équipement photovoltaïque à installer sur hangar de stockage, un bâtiment d'élevage, un manège à chevaux... ou sur une toiture de bâtiments existants à refaire.

Cet accompagnement permet également de profiter de prix très compétitifs au travers d'un groupement d'achat pour les panneaux.

Missions de service public

CFE

Le Centre de Formalités des Entreprises facilite les démarches administratives des exploitants agricoles à titre individuel ou en société lors de la création, de la modification de situation et de la cessation d'activité. Il permet d'effectuer en une seule opération, l'ensemble des déclarations à réaliser auprès de divers organismes et administrations.

345 déclarations de créations d'activité,

430 modifications d'activité,

250 cessations d'activité traitées

Le CFE tient le registre des fonds agricoles et des EIRL :

4 EIRL actives

13 fonds agricoles actifs

Installation

Nous pré-instruisons plusieurs dossiers de demandes d'aides. Il s'agit d'examiner la complétude et l'éligibilité d'un dossier avant transmission à la DDTM pour instruction finale.

40 demandes d'aides DJA (vérification de la conformité, de l'éligibilité et du respect des taux de financements et des plafonds d'aides publiques)

45 paiements de l'aide DJA (recueil des pièces administratives attestant la mise en route du projet au plan foncier, juridique, social, investissement...)

40 dossiers de contrôle du plan de développement de l'exploitation (vérification du respect des engagements au bout de 5 ans d'installation)

3 dossiers de demandes d'aides du Programme pour l'Accompagnement de l'Installation et de la Transmission AITA (parrainage et aide à l'inscription au répertoire).

Nous assurons aussi la tenue du Répertoire Départ Installation (RDI) avec **20** inscriptions concernant les cédants, **70** inscriptions concernant les jeunes en recherche d'exploitation et **150** mises en relation pour l'année 2020.

60 exploitations présentes au RDI au 31/12/2020

PÔLE TERRITOIRE

MPP : formule prêt à emporter validée

La saison 2020 de MPP a été écourtée en raison du contexte sanitaire du COVID. 12 dates ont pu être maintenues sur les 56 prévues initialement soit 6500 assiettes vendues.

Pour s'adapter à ce contexte inédit, nous avons conduit un travail en collaboration avec les services de la Préfecture pour créer et mettre en place un protocole sanitaire « spécial MPP » respectant les gestes barrières et garantissant la sécurité des exposants, des bénévoles et des consommateurs.

Nous avons ensuite proposé à chaque commune organisatrice, un accompagnement personnalisé pour étudier le plan d'implantation du marché dans le respect de ce protocole.

En juillet, l'ouverture de l'outil « click and collect » www.alafermelandes.fr a permis l'achat en ligne et le paiement sécurisé de produits et/ou des plats à retirer auprès des producteurs sur les MPP.

A noter également, le travail de recherche et d'innovation des producteurs dans les recettes et la présentation des plats à emporter.



Les granges musicales, un partenariat qui fait du bruit !

« Landes musiques amplifiées » et les producteurs de Bienvenue à la ferme Landes ont réussi le pari d'apporter la culture dans les fermes.

La 1^{ère} édition du festival « Les Granges Musicales » a eu lieu en septembre, accueillant plus de 150 personnes venues passer une belle journée à la ferme.

Les 3 dates conservées cette année en plein contexte Covid ont été plébiscitées avec des réservations très prometteuses malgré le nombre de places limitées à 80 par site. Il faut dire que le programme était alléchant : randonnée dans les vignes, vendanges, découverte d'un site naturel, d'élevage de chèvres, avec des groupes musicaux de qualité.

Le festival sera reconduit en 2021 avec un objectif de proposer des journées de qualité mettant en avant nos savoir-faire landais : agricoles, gastronomiques ou musicaux !



Adaptation des circuits courts à la Covid19

La Chambre d'agriculture s'est engagée aux côtés des agriculteurs pour répondre aux impératifs de sécurité sanitaire et à la poursuite des activités de vente directe et agritourisme dans le contexte de la Covid19.

Dès le mois de mars, une Foire Aux Questions a été mise à jour quotidiennement pour répondre aux questions des agriculteurs.

Le Drive fermier 40 s'est mobilisé pour répondre à la demande très forte des consommateurs après la fermeture des marchés. Plus de 250 commandes par semaine ont été enregistrées et un point de retrait temporaire a été ouvert à Mont de Marsan à la Chambre d'agriculture.

Un partenariat avec le « site » de Nonères est en train d'aboutir pour mettre en place durablement un 2^{ème} drive fermier à Mont de Marsan.

Projet de création de ressources en eau

PROAGRI
POUR NOS AGRICULTEURS ET DEMAIN

Nous accompagnons les agriculteurs dans leurs projets de création de retenues de collinaires. Nous intervenons depuis le choix du meilleur site, le pré-dimensionnement de l'ouvrage, l'expertise terrain avec la DDTM et l'OFB (Office Français de la Biodiversité) pour fixer le cadre réglementaire du projet (déclaration ou autorisation), la réalisation du cahier des charges pour la consultation de bureaux d'étude et des entreprises pour les devis, jusqu'à la réalisation du dossier de demandes d'aides.

C'est ainsi qu'en 2020, 8 projets de retenues ont été autorisés à la création soit un volume total de 218 000 m³, dont 3 projets (2 individuels + 1 collectif) ont abouti à l'obtention d'une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine, et de l'Europe à hauteur de 60% des investissements.

C'est près du quart de l'enveloppe totale régionale (12 départements) dédiée à ce type de projets. Ainsi, 11 ha de kiwis pourront être plantés et irrigués, grâce à ces projets de « bassins de stockage ».



Baisse du coût de l'électricité pour les ASA

Le lancement fin 2019 d'un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité a permis de rassembler 57 structures collectives d'irrigation landaises.

Ce groupement, porté par l'ASA de la Gélise avec l'aide de la Fdasah a abouti à la publication d'un marché public en juin 2020. Le fournisseur EDF a remporté ce marché pour une durée de 3 ans.

Pour les structures collectives, le résultat est favorable. Dans un contexte de hausse régulière du prix de l'électricité, elles vont bénéficier en 2021 d'une baisse moyenne de près de 20% du tarif de fourniture d'électricité (€/kWh), tous types de contrats confondus et sur la base d'une consommation moyenne, par rapport à 2020.

Valorisation des produits sous signe de qualité

Un nouveau programme triennal de communication « Qualité Landes » a été lancé en 2020, dans la continuité des objectifs : « Faire connaître », « Faire goûter » et « Faire Vendre » les produits d'origine Landes.

La présence sur les réseaux sociaux est très forte avec une communauté de plus de 170 000 fans sur la page Facebook Qualité Landes. Une page LinkedIn a été créée, avec une ligne éditoriale spécifique permettant de s'adresser à un réseau de professionnels : responsables d'achats, chefs de rayons, presse professionnelle, chefs cuisiniers...

Pour les restaurateurs (2 300 adresses) des Landes, du Pays Basque et de la Gironde, une « Gazette » a été créée pour inciter à mettre en avant sur les cartes, les produits sous signes officiels de qualité des Landes. Elle est accompagnée du guide des fournisseurs adhérents pour permettre de prendre contact directement avec nos entreprises locales.

Par ailleurs, concernant la restauration hors foyer, un partenariat a été instauré avec l'enseigne Métro qui valorise au travers de sa gamme Prestige les produits locaux, de qualité et avec une origine certifiée de proximité. Trois animations dans les entrepôts de Métro Bordeaux Lac ont été programmées.



Recensement des parcelles à valoriser



Commencé en 2016, le recensement des friches agricoles et forestières va se terminer en début d'année 2021. A ce jour, les élus de 277 communes landaises ont été rencontrés afin d'amender et modifier les parcelles considérées comme en friches.

Les premiers résultats partiels sur 153 communes sont édifiants et nous sommes face à des surfaces importantes : 5 080 ha de parcelles à valoriser agricoles et 26 800 ha de parcelles à vocation forestière.

Après cette première phase, il s'agira de réaliser une animation territoriale afin d'identifier les propriétaires, de les contacter et d'envisager avec eux un accompagnement dans la remise en valeur agricole, forestière ou environnementale de leurs biens.

En chiffres

Irrigation :

600 dossiers de renouvellement d'autorisations de prélèvements d'eau dont **72** dossiers de modifications

Collecte de déchets :

53 T emballages vides de produits phytosanitaires

157 T big-bags

682 T paillages plastiques

2 T d'emballages vides de produits phytosanitaires non utilisés

6,5 T bâches ensilage/enrubannage

17 T sacs de semences

1 T emballages hygiène d'élevage laitier

Plans d'épandage :

12 000 Tonnes de MS de déchets épandus (boues, cendres, composts...) sur **3 400** ha suivi dans le cadre de plans d'épandage chez **102** agriculteurs

PLUI - PLU :

2 avis favorable et **1** avis défavorable donnés

Diagnostic des filières agricoles

A la demande du Département des Landes, la Chambre d'agriculture a engagé un diagnostic des filières agricoles servant de préalable à la remise en valeur des parcelles délaissées.

Cette mission a pour objectif d'identifier les enjeux et les besoins en foncier des opérateurs agricoles, mais aussi de positionner l'agriculture comme un acteur économique des territoires avec une vision prospective.

Pour mener à bien cette démarche, nous avons rencontré les entreprises amont et aval de 11 filières végétales (dont céréales, oléo-protéagineux, asperges, kiwis, vigne, légumes de plein champ...) afin de connaître leurs enjeux, les superficies recherchées et la caractérisation de ce besoin en foncier (irrigation, label, bio, ...).

Les résultats de cette enquête devraient permettre à terme de sécuriser ces filières par la remise en culture de parcelles identifiées comme à valoriser grâce à la mise en place d'une animation territoriale.

TERRALTO
L'ÉNERGIE FAIT PARTIE DE NOS PROJETS

Sollicitations pour la Mission de Valorisation Agricole des Déchets

A la demande des SICTOM du Marsan et du SIETOM de Chalosse, nous avons mis en place deux essais agronomiques de mesures d'effets fertilisants et d'innocuité de composts d'ordures ménagères. Ces essais vont se dérouler sur 3 ans, chez des agriculteurs à St Perdon et Caupenne. Les résultats permettront aux deux syndicats intercommunaux de vérifier les valeurs agronomiques et environnementales de leurs composts.

L'entreprise CapVert Bioénergie envisage de créer deux méthaniseurs de taille moyenne (25 000 T de déchets) en Gironde, à base de fumier de cheval, déchets agroalimentaires, déchets de GMS et CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique). Elle a sollicité la MVAD pour réaliser les plans d'épandage des digestats produits, obligatoires pour le dossier de demande d'autorisation. Nous avons contacté les agriculteurs des secteurs concernés en Sud Gironde et Nord des Landes susceptibles d'être intéressés. 50 d'entre eux se sont engagés pour environ 5 000 ha.